

Fongecif

# Un nouveau service pour les Longjumellois



*La formation et la mobilité professionnelle sont devenues des atouts majeurs dans le monde du travail. Grâce à l'implantation d'une antenne du Fongecif à la Maison de l'Emploi de Longjumeau, les Longjumellois ont l'opportunité de booster leur carrière.*

Il est possible de se former sur le temps de travail pour les salariés du secteur privé en prenant un Congé Individuel de Formation (CIF). Cette formation est financée grâce à la collecte des contributions obligatoires auprès des entreprises qui versent 0,1 % de leur masse salariale. Cette mise en commun des fonds est un vecteur d'égalité des chances puisqu'elle offre aux salariés, des petites comme des grandes entreprises, la possibilité d'accéder à des formations longues et diplômantes. Les Fongecif (Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation) ont été créés en 1982 pour gérer cette collecte de fonds et accompagner, informer, orienter les salariés et financer leurs projets professionnels.

### **Un chance pour les Longjumellois**

Outre les CIF, le Fongecif accueille les salariés pour des bilans de compétences, la Validation des



Acquis et de l'Expérience (VAE) ou le Droit Individuel à la Formation (DIF). Pour toutes ces démarches, les personnes travaillant en Île de France doivent se rendre à l'Espace Projet situé à Paris. Pour garantir un service de proximité, le Fongecif Île-de-France a créé un réseau de points d'accueil. Dans l'Essonne il n'en existait qu'un à Evry. Depuis le 1er janvier, un nouvel espace relais a ouvert à Longjumeau, au sein de la Maison de l'Emploi. Sur place, trois professionnels ont été formés par le Fongecif pour renseigner les visiteurs sur les services et dispositifs d'accompagnement des salariés souhaitant faire évoluer leur carrière. Pour le moment, les personnes pouvant profiter de ce service doivent soit habiter Longjumeau, soit être salariées d'une entreprise longjumelloise. Plus tard, la structure sera ouverte aux habitants de la communauté d'agglomération.

### **Les démarches**

Il s'agit d'une démarche individuelle des salariés. Il faut dans un premier temps formuler et motiver ses envies de changement ou d'évolution, puis étudier les perspectives offertes à l'issue de la formation : réorientation vers un autre secteur d'activité, possibilité d'évolution au sein de l'entreprise... Un bilan de compétences peut s'avérer utile pour faire

le point et mieux construire son projet. Il faut ensuite choisir un organisme de formation, une formation adaptée à son projet et rédiger une demande d'autorisation d'absence à son employeur en précisant l'intitulé de la formation, ses dates et sa durée, ainsi que l'organisme qui la réalise.

Enfin, arrivé à ce stade, le salarié peut contacter le Fongecif pour obtenir un dossier de demande de prise en charge. A toutes les étapes, puis par la suite pour remplir le dossier de demande de financement, il sera accompagné par les conseillers Fongecif de la Maison de l'Emploi.



Maison de l'emploi

156 rue du Pdt F. Mitterrand  
01 69 10 28 50  
conseiller.prof@ville-longjumeau.fr